

Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf septembre, les membres du conseil communautaire élus par les conseils municipaux des communes membres, légalement convoqués le neuf septembre deux mil dix-neuf par le Président, se sont réunis à Chablis, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délégués présents ou suppléés : A. BLANDIN, J. MICHAUT, E. BOILEAU, P. GENDRAUD, M.J. VAILLANT, J. COUDY suppléé par M. ROHAUT, R. DEPUYDT, C. LERMAN, D. CHARLOT, J.J. CARRE, C. ROYER, G. QUIVIGER, D. HUGOT, T. CHENAL, A.M. URBAIN, J. JOUBLIN, P.G. QUIRIN, G. ARNOUITS, M. BARBE, H. COMOY, E. MAUFROY, A. GARNIER, G. MARION, M. SCHALLER, C. BERTHOLLET, I. ESSEIVA, B. PARTONNAUD, M. MOCQUOT suppléé par V. AHU, Y. DEPOUHON, J.D. FRANCK, J.M. FROMONOT.

Délégués absents avant donné procuration : E. AUBRON (pouvoir donné à E. BOILEAU), G. BASSAN (pouvoir donné à C. LERMAN), A. DUPRE (pouvoir donné à Marc SCHALLER), T. VERRIER (pouvoir donné à P.G QUIRIN), R. DEGRYSE (pouvoir donné à E. MAUFROY), M. LEROI-GOURHAN (pouvoir donné à Y. DEPOUHON), M. GUERIN (pouvoir donné à J.D. FRANCK).

Délégués absents excusés : F. MONTREYNAUD, J.P. ROUSSEAU, J. BOCQUET, J. GUILHOTO, C. CISLAGHI, H. TREMBLAY, J.L. DROIN, A. DROIN, S. AUFRERE, O. FARAMA, M. PAUTRE, P. MERLE, E. NAULOT, F. DOLOZILEK.

Secrétaire de séance : J. JOUBLIN

Délégués suppléants également présents sans pouvoir de vote : G. DEFRANCE, J-M RAPENEAU, M.C RELTIENNE

Madame Anne-Marie URBAIN, nouveau maire de Lucy-sur-Cure, est présentée aux membres du Conseil Communautaire.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019

Le compte-rendu des travaux du Conseil Communautaire du 27 juin 2019 est porté à l'approbation des conseillers communautaires.

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1°) TOURISME

- **BILAN 1 AN SPL OFFICE DE TOURISME CURE ET YONNE**

Marie-José Vaillant présente un bilan de la première année entière de fonctionnement de la SPL Office de Tourisme Cure et Yonne.

▪ ADOPTION DES TARIFS DE TAXE DE SEJOUR

Marie-José Vaillant indique que les communautés de communes de Serein Armance, du Tonnerrois en Bourgogne et de Chablis Villages et Terroirs ont émis le souhait d'harmoniser en 2020 leurs tarifs de taxe de séjour.

La proposition tarifaire ci-dessous est issu de leur travail conjoint. Cette grille a fait l'objet d'un avis favorable de la commission tourisme.

CATEGORIE HEBERGEMENT	2019			2020		
	3CVT			CCSA, 3CVT et CCLTB		
	TDS/pax & nuitée	TDSA/pax & nuitée	Taxe totale	TDS/pax & nuitée	TDSA/pax & nuitée	Taxe totale
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,18 €	0,22 €	2,40 €	2,18 €	0,22 €	2,40 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,82 €	0,18 €	2,00 €	1,82 €	0,18 €	2,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,91 €	0,09 €	1,00 €	0,91 €	0,09 €	1,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,73 €	0,07 €	0,80 €	0,73 €	0,07 €	0,80 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,55 €	0,05 €	0,60 €	0,59 €	0,06 €	0,65 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes.	0,50 €	0,05 €	0,55 €	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,41 €	0,04 €	0,45 €	0,41 €	0,04 €	0,45 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,23 €	0,02 €	0,25 €	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Tout hébergement (hôtels, résidence de Tourisme, villages de vacances, meublés) en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	2.00%	0.20%	2,20%	2.00%	0.20%	2,20%

Le conseil communautaire arrête, à l'unanimité, les tarifs précités qui seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2020.

2°) FINANCES

▪ DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES :

DM N°1/2019

Etienne Boileau indique que, dans le cadre des opérations de clôture du budget et de solde de la TVA à verser, il apparaît que les crédits votés s'avèrent insuffisants pour 0,31 € d'une part, et qu'un écart négatif sur la TVA (arrondis obligatoires en cas d'assujettissement) laisse apparaître une régularisation de 0,69 € à effectuer en clôture d'autre part.

Il est demandé donc aux membres du conseil communautaire d'autoriser la présente décision budgétaire modificative :

Section de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement :

Article 658 + 1 €

Article 7133 - 042 + 1 €

Recettes de fonctionnement

Article 002 + 2 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement – Article 1323 + 1 €

Recettes d'Investissement – Article 3351 - 010 + 1 €

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, cette décision modificative n° 01/2019.

▪ EXCEDENTS ASSAINISSEMENT NON TRANSFERES : NITRY ET PONTIGNY

Etienne Boileau indique qu'en raison de l'absence de transfert des excédents assainissement des communes de Nitry et de Pontigny, transfert délibéré tant en conseil communautaire qu'en conseil municipal, les membres du conseil sont informés qu'une rencontre avec les Maires de Nitry et de Pontigny sera sollicitée.

Concernant la commune de Pontigny, Monsieur le Maire a indiqué tant à la 3CVT qu'au Trésorier de Chablis ne pas avoir la trésorerie nécessaire pour réaliser le versement.

Le trésorier de Chablis a indiqué qu'à défaut de règlement de la part des communes, le préfet de l'Yonne devra être saisi.

Andrée Blandin souhaite en connaître les montants.

Etienne Boileau précise que ces montants sont d'environ 30 000 € pour la commune de Nitry et d'environ 300 000 € pour la commune de Pontigny.

▪ ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Etienne Boileau précise que le comptable public de Chablis n'a pas pu recouvrer les titres de recette suivants pour insuffisance d'actif ou dans le cadre de procédure de surendettement :

Budget principal : exercice 2019 recettes périscolaire Maligny effacement de dette 169,46 €

Budget assainissement : redevances assainissement

- Exercices 2010-12-13 et 14 Insuffisance d'actif d'une succession : 634,11 €
- Exercices 2017-18 et 19 Effacement de dette 243,96 €
- Exercices 2016-17-18 et 19 Effacement de dette 410,10 €.

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser l'admission en non-valeur de ces titres.

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, les admissions en non-valeur suivantes :

Budget principal : exercice 2019 recettes périscolaire Maligny effacement de dette 169,46 €

Budget assainissement : redevances assainissement

- Exercices 2010-12-13 et 14 Insuffisance d'actif d'une succession : 634,11 €
- Exercices 2017-18 et 19 Effacement de dette 243,96 €
- Exercices 2016-17-18 et 19 Effacement de dette 410,10 €.

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

3°) EXTRASCOLAIRE – PERISCOLAIRE – ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

▪ DISPOSITIF CANTINE A 1 EURO

Hélène Comoy informe que, dans le cadre du plan national de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a annoncé vouloir permettre aux enfants issus de familles défavorisées de bénéficier d'un repas complet par jour pour un euro.

Sont éligibles à l'aide de l'Etat les collectivités titulaires de la compétence « cantine scolaire » et bénéficiaires de la DSR cible, ce qui est le cas des communes de Deux Rivières et du SIVOS de Mailly-la-Ville.

La commission extrascolaire-périscolaire a été saisie de ce dossier et à l'unanimité, les élus présents ont regretté la mise en place par l'Etat de critères d'éligibilité contraires à l'esprit communautaire qui est le nôtre, et entraînant une iniquité entre les enfants.

Pour autant, la compétence cantine scolaire est communale au vu de nos statuts, ce qui a été confirmé par les services de l'Etat.

▪ DSP 2012 – 2018 EXTRASCOLAIRE PERISCOLAIRE – FIXATION DU MONTANT D'EXCEDENTS CUMULES REVERSES A LA 3CVT

Hélène Comoy indique que, conformément à l'article 29.3.3 du contrat de délégation de service (2012-2018) ALSH et périscolaire signé avec l'association les Filous Futés, le solde résultant de la

différence entre les excédents et les déficits annuels, doit être reversé à la Communauté de Communes.

Au 31 décembre 2017, ce solde s'élevait à 38 603 €.

L'association a adopté son compte de résultat 2018 avec un déficit de 21 260,46 €.

Après examen des comptes de l'association et de pièces justificatives, la 3CVT a souhaité voir plusieurs corrections apportées à ce résultat :

1. Recettes CAF : il apparaît que le montant des recettes inscrit au compte de résultat pour 70 000 € ne correspond pas au montant de 74 222,34 €, réellement encaissé par le délégataire.

2. Créances irrécouvrables : les résultats comptables intègrent une charge de 13 765,33 € pour annulation des impayés. Ce montant est donc mis à la charge de la Communauté de Communes. Or, après étude des impayés, ces derniers se répartissent entre :

- Extrascolaire et périscolaire : 4 519,68 €.
- Repas cantine scolaire : 9 245,65 € → à la charge des communes

Après régularisation, le compte de résultat propre à la DSP doit être recalculé comme suit :

Déficit initial :	- 21 260,46 €
Régularisation recettes CAF	+ 4 222,34 €
Régularisation dépense impayés	+ 9 245,65 €
Déficit DSP corrigé	- 8 152,47 €

Le montant reversé au titre de la réserve de compensation des déficits doit intégrer ce déficit 2018.

Solde au 31/12/2017	38 603,00 €
Déficit 2018	- 8 152,47 €
Solde à reverser à la 3CVT	30 450,53 €

Il est donc demandé aux membres du conseil d'acter le montant de 30 450,53 € qui sera restitué par le délégataire à la Communauté de Communes.

Andrée Blandin souhaite connaître le bénéficiaire de l'encaissement 2019.

Hélène Comoy précise que ce sont les communes.

Yves Depouhon souhaite savoir quelles communes précisément.

Le Président indique qu'il s'agit de celles qui ont conventionné avec l'association Les Filous Futés.

Bernard Partonnaud demande si les impayés devront être pris en charge par les communes.

Le Président le confirme.

Il précise que les familles ayant des impayés et qui ne répondraient pas aux sollicitations de la 3CVT pourront s'exposer au refus d'inscription aux accueils périscolaires.

Hélène Comoy précise que l'association Les Filous Futés a mis en place une meilleure procédure de recouvrement.

Chantal Royer ajoute que, pour sa commune, il y a une famille avec un impayé important.

Martine Rohaut demande s'il s'agit, pour l'année 2017, du solde du compte de résultat ou si le montant est cumulé.

Le Président indique qu'il s'agit du cumul des excédents 2012-2017 et que ce montant apparaît au passif du bilan de l'association au sein des fonds propres.

Le conseil communautaire, à la majorité moins une opposition :

- arrête la somme de 30 450,53 € restituée à la Communauté de Communes par l'association les Filous Futés, délégataire du service public, conformément aux clauses du contrat,
- charge le Président de recouvrer cette somme.

▪ INFORMATION : PROPOSITION ACQUISITION PARCELLE JOUXTANT L'ALSH DE CRAVANT

Hélène Comoy informe que le terrain jouxtant le centre de loisirs les Filous Futés à Cravant est propriété de la commune. Afin de se réserver la possibilité de réaliser des aménagements futurs, un courrier d'intention pour l'acquisition de la parcelle a été adressé par le Président en accord avec les vice-présidents à Madame le Maire de Deux Rivières.

La parcelle est classée en zone de loisirs et pourrait être cédée à l'euro symbolique.

L'acquisition sera mise au vote des conseillers communautaires à une prochaine séance dans la mesure où le conseil municipal a lui-même différé son vote.

Colette Lerman ajoute que sera également proposée la régularisation pour le terrain donné en bail emphytéotique.

▪ ECOLE DE MUSIQUE ET DANSE : PROPOSITION D'OUVERTURE CLASSE DE GUITARE ELECTRIQUE – ANTENNE DE VERMENTON

Jean-Dominique Franck indique que la directrice de l'école de musique propose l'ouverture d'une classe de guitare électrique sur l'antenne de Vermenton.

Cette discipline répondrait à la demande de 6 élèves à raison de 3 h hebdomadaires pour l'enseignant pressenti. Le coût annuel pour la 3CVT serait de 7 800 € diminué d'une recette comprise entre 1 764 € (QF le plus bas) et 2 136 € (QF le plus haut).

Martine Rohaut souhaite savoir si les six élèves sont assurés.

Jean-Dominique Franck indique que déjà cinq élèves se sont positionnés.

Jean-Jacques Carré souhaite savoir qui fournit le matériel.

Yves Depouhon précise que ce sont les enfants qui apportent le matériel.

Charles Berthollet demande si ces heures ont été prévues au budget.

Jean-Dominique Franck indique qu'il s'agit d'un surplus.

Le conseil communautaire, à la majorité moins une opposition et une abstention :

- accepte l'ouverture d'une classe de guitare à raison de trois heures hebdomadaires,
- autorise le Président à signer un avenant à la convention actant la présente décision et fixant les modalités financières de la mise à disposition de l'enseignant musicien.

4°) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- **MAISON FRANCE SERVICE : PROPOSITION DE DEMANDE DE LABELLISATION**

Colette Lerman rappelle aux membres du conseil que la communauté de communes est titulaire de la compétence Maison de Services au Public (MSAP).

La 3CVT dispose actuellement de 4 MSAP sur son territoire : Accolay, Cravant, Mailly-la-Ville et Mailly-le-Château.

Le Président de la République a décidé le 25 avril 2019 la mise en place d'un réseau France Services pour faciliter les démarches administratives **au quotidien et au plus près du terrain**. Les services préfectoraux ont été destinataires d'une circulaire d'application cet été et **trois objectifs** sont prioritairement poursuivis :

1. **une plus grande accessibilité des services publics** au travers d'accueils physiques polyvalents – les Maisons France Services ;
2. **une plus grande simplicité des démarches administratives** avec le regroupement en un même lieu, des services de l'État, des opérateurs et des collectivités territoriales afin de lutter contre l'errance administrative et d'apporter aux citoyens une réponse sur place, sans avoir à les diriger vers un autre guichet ;
3. **une qualité de services renforcée** avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents et la définition d'un panier de services homogène dans l'ensemble du réseau France Services.

Chaque Maison France Services devra ainsi proposer une offre garantie de service sous la forme d'un premier accueil et d'un accompagnement aux démarches en ligne assuré par **au moins deux agents polyvalents avec une ouverture d'au moins 24 h par semaine sur cinq jours ouvrés**.

L'Etat a acté le principe de retenir au moins **une Maison France Service par canton**. Le canton de Chablis se verra octroyer une MFS à Noyers-sur-Serein. Le canton de Joux-la-Ville qui concerne l'ex-CCECY doit par l'intermédiaire du conseil communautaire solliciter une labellisation et retenir une des deux candidatures parmi celles de Cravant – Deux Rivières et de Vermenton. Il convient d'indiquer que la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan a déjà fait part de son souhait de voir labelliser les sites de Châtel-Censoir en 2021 et d'Arcy-sur-Cure en 2020.

Dans l'urgence, les Maires de l'ex-CCECY ont été consultés **pour avis sur les deux candidatures**. Les maires présents ont émis un avis majoritaire en faveur du site de Cravant (5

voix pour Cravant / 4 voix pour Vermenton). Cette démarche a été présentée et acceptée par les vice-présidents et ne préjuge naturellement en rien de la décision du conseil communautaire qui reste souverain.

La compétence étant intercommunale, le débat est sollicité auprès des membres du conseil, à la fois au regard de l'aménagement du territoire et des services autour du bassin de vie Vermentonnais, mais également au titre du financement de ce service.

Une présentation comparative des deux sites est exposée ci-dessous :

Commune	Cravant – Deux-Rivières	Vermenton
Locaux proposés	Ancien cabinet médical	Ancienne trésorerie
Propriétaire	La commune	La commune
Contexte historique	Une expérience réussie d'une MSAP, appréciée pour la qualité du service apporté et dont le taux de fréquentation est excellent. La MSAP délivre déjà des informations concernant la CPAM, la CAF, et propose une assistance à l'utilisation des outils informatiques.	Il n'y avait pas eu de besoin de création de MSAP à l'époque de l'implantation de celles de l'ex CCECY en raison de la présence postale et de nombreux services publics sur la commune. Depuis le contexte a changé avec la fermeture et le transfert à Chablis du centre de tri, de la Trésorerie et des locaux administratifs de la Communauté des Communes et la fermeture prochaine du courrier.
Type de local	Cabinet médical avec logement à l'étage.	Local de l'ancienne trésorerie sur 2 niveaux
Descriptif sommaire	Des locaux opérationnels avant fin 2019, organisés en deux espaces contigus mais distincts selon les critères requis.	RDC 72 m2 1 guichet accueil, 2 bureaux indépendants, 1 grand espace ouvert pour les consultations internet en libre accès, 1 sanitaire. Étage 69 m2 4 bureaux pour permanences et autres services, 1 salle de repos cuisine Sous/sol Local d'archivage avec étagères et armoires.
Équipement	Locaux nus	Dans chaque espace il y a : bureaux, armoires, blocs tiroirs, fauteuils, téléphones.
Confidentialité	Oui	Oui

Accessibilité	<p>Stationnements extérieurs avec 1 places PMR à créer et 2 places à matérialiser et faire respecter par les riverains.</p> <p>Accessibilité conforme au RDC non conforme à l'étage (escalier).</p> <p>Ligne de transport à créer.</p>	<p>Stationnements extérieurs avec 2 places PMR et 10 places en zone bleue.</p> <p>Accessibilité conforme au RDC non conforme à l'étage (escalier).</p> <p>Transport existant des communes de l'ex CCECY vers Vermenton tous les vendredis pour desservir MDS, marché, pharmacie, ATAC, etc.). S'ajoute le projet mobilité récemment adopté par le conseil communautaire en direction des pôles santé de la 3CVT.</p>
Visibilité	<p>Locaux situés dans la rue des Ecossois, à proximité de la rue commerçante du village.</p>	<p>Locaux situés sur la place principale du bourg. Visibilité et notoriété issue du site de la Trésorerie.</p>
Sécurisation nécessaire à la labellisation et au partenariat avec la poste)	<p>Projet d'adaptation des locaux au fonctionnement d'une Maison France Services financé en majeure partie par la Poste (100% du TTC sur l'aménagement intérieur jusqu'à 20 000€ et fourniture du mobilier dédié aux services POSTE).</p>	<p>Locaux immédiatement opérationnels avec alarme intégrée, coffre-fort, portes blindées, grille sas entrée.</p>
Connexion informatique et téléphonique	<p>A prévoir. Réseau fibre.</p>	<p>Boxe 4G WIFI et filaire, baie de brassage informatique, centrale téléphonique, imprimante photocopieur. Réseau fibre.</p>
Population et pôle de proximité	<p>1285 habitants</p> <p>Deuxième commune du bassin de vie, stratégiquement située à la confluence des vallées de la Cure et de l'Yonne.</p>	<p>1 391 habitants</p> <p>Ancien chef-lieu de canton et pôle de proximité au sein du SCOT. Vermenton est le bourg centre de ce territoire.</p> <p>Proximité avec Arcy/Cure et Joux la Ville potentiels autres candidats à la labellisation MFS.</p>

Services à proximité	<p>École maternelle et primaire Le Centre intercommunal des Filous Futés, La Bibliothèque La Ludothèque. Des cours informatiques sont dispensés gratuitement Gare</p>	<p>Permanences conciliateur, assistante sociale, ADYL, Maison de l'Internet pouvant être intégrées à la MFS Dispositif de Recueil (DR) des demandes de Carte d'Identité Française ou de passeport pouvant être intégré à la MFS Maison de santé Pharmacie (250 clients/jour) Opticien Vétérinaires Maison de retraite Crèche intercommunale Ecoles maternelle et élémentaire Collège Bibliothèque Poste 105 clients/jour Relais Assistantes Maternelles Déchetterie et locaux techniques CCCVT Gare Notaire Gendarmerie SDIS</p>
Commerces recevant du public	<p>Commerce multiservices (épicerie, presse, tabac, Française des Jeux, Compte Nickel de Paribas, point de paiement des impôts, cartes grises), Boulangerie, Boucherie, Fleuriste, Salon de coiffure, Café/restaurant.</p>	<p>Marché du vendredi (36 exposants) ATAC 680 clients/jour Banques et Assurances Garage, Contrôle technique Boucher, boulangers Bars, restaurants Presse, Tabac Coiffeurs</p>
Energie environnement	NC	Chauffage central gaz, bâtiment isolé par doublage intérieur.
Travaux nécessaires	Adaptation et sécurisation du local et accessibilité	Non

Site de Cravant (bâtiment sur la droite derrière la voiture bordeaux)



Site de Vermenton (bâtiment à droite de l'image)



Fréquentation :

Les seules données de fréquentation pour Vermenton sont celles fournies par la Poste, à savoir 105 clients par jour.

Concernant la maison de services au public de Cravant :

2018	Service imprimante	ordinateur	Renseignements divers	
Janvier	25	5	24	2 clients/jour
février	20	3	10	1,3 client/ jour
Mars	27	5	17	1,8 client/jour
Avril	19	5	15	2 clients /jour
Mai	17	8	16	2,5 clients/jours
Juin	20	3	19	1,6 client /jour
Juillet	21	7	19	1,8 client/jour
Août	22	4	16	2,8 clients/jour
Septembre	15	11	27	2,1 clients/jour
Octobre	15	10	24	2,8 clients/jour
Novembre	20	15	35	2,8 clients/jours
Décembre	15	10	10	1,8 client/jours

Source : Bilan opération dédiée MSAP (hors poste) transmis par la 3CVT à la Préfecture

Sur le 1^{er} semestre 2019 : opération poste et opérations relais de services

Opérations	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
	Nb	Moy jour	Nb	Moy jour	Nb	Moy jour	Nb	Moy jour	Nb	Moy jour	Nb	Moy jour
Colis	157	6,5	176	7,5	153	6	116	4,75	149	6,5	155	6,5
Retraits espèces	68	2,8	52	2	58	2,5	52	2	47	2	46	2
Dépôts chèques / espèces	42	1,75	51	1,75	48	2	31	1,5	28	1	28	1
Dépôts courrier	291	12	193	8	205	8,5	180	7,5	239	10	219	9
Achats postaux divers	283	11,75	231	9,5	242	10	188	7,75	232	9,75	220	9
Imprimante	29	1,2	37	1,5	14	0,5	14	0,5	11	0,5	13	0,5
MSAP ordinateur	38	1,5	26	1	41	1,75	51	2	30	1,25	7	0,25
Renseignements divers	62	2,5	69	3	65	2,75	19	0,75	41	1,75	38	1,5

Du point de vue financier :

Site Accolay

Amplitude ouverture 2018 : 13h (+0,5h par jour)

DÉPENSES RSP	2018		RECETTES	2018
Fonctionnement			Fonctionnement	
Agent d'accueil 16h	13 272 €		ETAT	2 357 €
Directeur Général (2,5%)	1 500 €		La POSTE fonctionnement	13 728 €
Frais télécommunication	429 €			
Frais énergie (payé par la commune)	0 €			
Assurances	100 €			
TOTAL DEPENSES	15 301 €	0 €	TOTAL RECETTES	16 085 €

Besoin de financement fonctionnement

-784 €

-784 €

Site Mailly la ville

Amplitude ouverture 2018 : 12,5h (+0,5h par jour)

DÉPENSES RSP	2018		RECETTES	2018
Fonctionnement			Fonctionnement	
Agent d'accueil 15h	16 276 €		ETAT	2 357 €
Directeur Général (2,5%)	1 500 €		La POSTE fonctionnement	13 728 €
Frais télécommunication	988 €			
Frais énergie	2 385 €			
Assurances	100 €			
TOTAL DEPENSES	21 248 €	0 €	TOTAL RECETTES	16 085 €

Besoin de financement fonctionnement 5 162 € 5 162 €

Site Mailly le Château

Amplitude ouverture 2018 : 15h (+0,5h par jour) mais payé 20h

DÉPENSES RSP	2018		RECETTES	2018
Fonctionnement			Fonctionnement	
Agent d'accueil 20h	16 165 €		ETAT	2 357 €
Directeur Général (2,5%)	1 500 €		La POSTE fonctionnement	13 728 €
Frais télécommunication	802 €			
Frais énergie	1 048 €			
Assurances	100 €			
TOTAL DEPENSES	19 616 €	0 €	TOTAL RECETTES	16 085 €

Besoin de financement fonctionnement 3 530 € 3 530 €

Hypothèse Cravant

Site Cravant

Amplitude ouverture 2018 : 22h (+0,5h par jour)

Amplitude ouverture Maison France service 24h (+0,5h par jour)

DÉPENSES RSP	2018	2020	RECETTES	2018	2020
Fonctionnement			Fonctionnement		
Agent d'accueil 25h puis 27h	20 738 €	25 286 €	ETAT	2 357 €	30 000 €
Agent coordonnateur 35h		40 000 €	La POSTE fonctionnement	13 728 €	13 728 €
Directeur Général (2,5%)	1 500 €	1 500 €			
Frais télécommunication	1 184 €	2 000 €			
Frais énergie	1 078 €	2 000 €			
Fournitures bureau	200 €	500 €			
Loyer	4 644 €	4 644 €			
Maintenance informatique		500 €			
Assurances	100 €	100 €			
Transports ?????					
Sous total fonctionnement	29 444 €	76 530 €	Sous total fonctionnement	16 085 €	43 728 €
Investissement			Investissement		
Travaux (base réhabilitation M. Château)		25 000 €	La POSTE investissement		20 000 €
Accessibilité (parking 1 place PMR +1 place)		1 000 €			
Mobilier (2 bureaux, chaises, présentoirs, amoires, etc.)		3 000 €			
Signalétique (rue non traversante)		1 000 €			
Informatique (2 ordinateurs, 2 imprimantes, etc.)		5 000 €			
Sous total investissement		35 000 €	Sous total investissement		20 000 €
TOTAL DEPENSES	29 444 €	111 530 €	TOTAL RECETTES	16 085 €	63 728 €

Besoin de financement fonctionnement	13 359 €	32 802 €
Besoin de financement investissement		15 000 €
Besoin de financement total	13 358,85 €	47 801,71 €

Hypothèse Vermenton :

Site Vermenton

Amplitude ouverture 2018 : 22h (+0,5h par jour)

Amplitude ouverture Maison France service 24h (+0,5h par jour)

DÉPENSES RSP	2018	2020	RECETTES	2018	2020
Fonctionnement			Fonctionnement		
Agent d'accueil 25h		25 286 €	ETAT	2 357 €	30 000 €
Agent coordonnateur 35h		40 000 €	La POSTE fonctionnement	13 728 €	13 728 €
Directeur Général (2,5%)		1 500 €			
Frais télécommunication		2 000 €			
Frais énergie		2 000 €			
Fournitures bureau		500 €			
Loyer		0 €			
Maintenance informatique		500 €			
Assurances		100 €			
Transports		0 €			
Sous total fonctionnement	0 €	71 886 €	Sous total fonctionnement	16 085 €	43 728 €
Investissement			Investissement		
Travaux (base réhabilitation M. Château)		2 000 €	La POSTE investissement		6 000 €
Accessibilité (parking 1 place PMR +1 place)		0 €			
Mobilier (3 bureaux, chaises, présentoirs, armoires, etc.)		0 €			
Signalétique		1 000 €			
Informatique (3 ordinateurs, 2 imprimantes, etc.)		3 000 €			
Sous total investissement		6 000 €	Sous total investissement		6 000 €
TOTAL DEPENSES	0 €	77 886 €	TOTAL RECETTES	16 085 €	49 728 €

Besoin de financement fonctionnement

28 158 €

Besoin de financement investissement

0 €

Le Président demande aux conseillers communautaires de délibérer sur le principe de solliciter une labellisation et sur l'implantation du site labellisé entre Cravant et Vermenton.

Outre la labellisation, il ajoute que la communauté de communes devra faire la démonstration d'un taux satisfaisant de fréquentation de la structure, objectif partagé par les deux communes candidates.

Le Président dresse un bref rappel du déroulé des dernières semaines de l'appel à candidature lancé par les services de l'Etat fin août, à la récente relance de Monsieur le Préfet le 2 septembre dernier laissant huit jours à la 3CVT pour faire un choix entre les communes de Cravant et de Vermenton.

Une réunion entre les maires des communes de l'ex-CCECY a été organisée afin de recueillir un avis de ces derniers, préalable à la présente réunion du Conseil Communautaire. L'avis a été de cinq voix pour Cravant et de quatre pour Vermenton.

Jean-Jacques Carré souhaite connaître le déploiement sur le territoire côté chablisien.

Le Président précise qu'une Maison France Service est envisagée par les services de l'Etat sur la commune de Noyers-sur-Serein.

Il ajoute que les Maisons France Services seront en fonctionnement au premier semestre 2020.

Patrick Gendraud ajoute que l'Etat souhaite labelliser une Maison France Services par canton sur trois ans avec une aide financière de 30 000 € par an. La labellisation est également conditionnée par la présence deux personnes pour tenir ces établissements.

Il rappelle qu'il existe déjà des relais de services publics sur le territoire. Chablis historiquement n'en avait pas besoin puisque la Poste était là.

Marc Schaller souhaite savoir qui devra prendre en charge financièrement ces établissements.

Patrick Gendraud indique qu'il s'agit de la Communauté de Communes.

Jean-Jacques Carré souhaite savoir si un habitant de Ligny-le-Châtel pourra être reçu à la Maison France Services.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes est titulaire de la compétence Maisons de Services au Public ou dispositif équivalent. Qu'à ce titre, la Maison France Service tout comme les Maisons de Services au Public sont ouvertes et accessibles à l'ensemble des habitants de la 3CVT. Il ajoute qu'outre les aides de l'Etat précisées par Patrick Gendraud, la Poste accompagne les collectivités à hauteur de 12 000 €/an.

Hélène Comoy souhaite connaître l'avenir des quatre maisons de service au public se trouvant sur le territoire de la Communauté de Communes.

Le Président précise que cela ne change rien, elles restent en fonctionnement. Toutefois il précise qu'une réflexion globale doit être menée notamment autour de l'articulation de la Maison France Service et les Maisons de Services au Public.

Yves Depouhon demande à ce que chaque commune puisse présenter les raisons de sa candidature. Tout d'abord, en terme d'aménagement du territoire et du bassin de vie du Vermentonnais, l'ancien chef de lieu de Canton lui apparait répondre à une logique de cohérence. Il lui semble nécessaire que la Maison France Services soit installée sur la commune où les habitants du bassin vermentonnais se rendent déjà pour d'autres services publics et/ou

marchands. En outre, les lignes de transport du marché de Vermenton tous les vendredis desservent l'ensemble des communes.

Ensuite, Vermenton propose le bâtiment de l'ancienne trésorerie qui est fonctionnel et opérationnel de suite, et enfin avec l'avantage de ne pas nécessiter de dépenses de travaux intérieurs.

Colette Lerman précise que la commune de Deux Rivières présente une candidature logique au regard de son expérience en matière de Maison de Services au Public et laisse le conseil communautaire prendre sa décision.

Gérard Arnouts indique qu'il paraît difficile de venir à l'encontre de l'avis émis par les maires de l'ex-CCECY.

Le Président précise qu'il s'agit bien d'un avis pour le Conseil Communautaire.

Marie-José Vaillant ajoute qu'il faut prendre en compte l'intérêt de l'usager.

Marc Schaller indique qu'à la lecture du tableau comparatif, la commune de Vermenton apparaît la plus appropriée pour accueillir une Maison France Services.

Anne-Marie Urbain précise que le bassin de vie se trouve à Vermenton.

Dominique Charlot, Colette Lerman, Yves Depouhon, Martine Leroi-Gourhan, par son pouvoir donné à Yves Depouhon, ne prennent pas part au vote.

Le conseil communautaire :

- décide, à l'unanimité, de soumettre à Monsieur le Préfet une candidature pour la labellisation Maison France Services,
- décide, par 23 voix en faveur de la commune de Vermenton contre 5 voix pour la candidature de Deux Rivières, de retenir le site de Vermenton pour l'installation d'une Maison France Services.

Marie-José Vaillant indique que cela doit être fait dans le sens du territoire.

Vincent Ahu indique s'être abstenu car il estime gênant la manière dont l'Etat fait peser la charge financière sur les collectivités.

• CONVENTION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – PYLONE RCUBE MALIGNY

Colette Lerman indique que la Région Bourgogne Franche-Comté exploite, en tant qu'opérateur de communications électroniques, un réseau hertzien sous technologie Wimax ouvert en 2008.

Dans le cadre de l'exploitation de son réseau désormais nommé RCube THD, la Région est intéressée par l'occupation d'emplacements relevant du domaine public non routier.

Une convention portant occupation d'un pylône, propriété de la 3CVT, situé sur la commune de Maligny avait été précédemment conclue avec la Région, et dont le terme était fixé au 30 juin 2019.

La nouvelle reprend les mêmes clauses qu'antérieurement notamment la redevance due par la Région à hauteur de 200 € par an.

La durée de la convention est de 5 ans, renouvelable par période d'un an dans la limite d'une durée totale de 10 ans.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer une convention d'occupation du domaine public non routier avec la Région Bourgogne Franche-Comté à compter du 1^{er} juillet 2019 pour une durée de 5 ans renouvelable dans les conditions fixées par la convention,
- fixe la redevance annuelle à 200 € par an.

5°) RESSOURCES HUMAINES

- RENOUVELLEMENT CONVENTION MEDECIN AGREE CDG89

Colette Lerman indique que les honoraires et autres frais médicaux résultant des examens prévus dans le cadre de l'instruction des dossiers présentés auprès du comité médical et de la commission de réforme sont à la charge de la Communauté de Communes.

Cependant, dès lors que le Centre de gestion assure le paiement de ces frais et honoraires, les modalités de remboursement par la collectivité ou l'établissement sont définies conventionnellement.

La durée de la présente convention est de 3 ans, sauf à être formellement dénoncée trois mois avant son échéance.

Marc Schaller souhaite obtenir des précisions.

Le Président précise qu'il s'agit de la liste de médecins auxquels il doit être fait appel pour les agents de la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention avec le CDG89 relative à la prise en charge des honoraires et frais médicaux de la commission de réforme et du comité médical départemental.

- CREATION DE POSTES – AVANCEMENT DE GRADE PAR ANCIENNETE

Colette Lerman indique que plusieurs agents remplissent les conditions d'avancement de grade par ancienneté. Le Président et les vice-présidents proposent la création des postes suivants afin d'autoriser ces évolutions de carrières :

- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} octobre ;
- deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} novembre ;
- un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} janvier 2020.

Les anciens postes ouverts au grade inférieur sont par suite supprimés du tableau des effectifs.

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser la création de ces postes.

Jean-Jacques Carré souhaite en connaître l'impact sur le budget.

Etienne Boileau précise que cela a été prévu au budget. Pour les catégories C, les évolutions de salaires sont faibles.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de créer :
 - un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe avec effet au 1^{er} octobre ;
 - deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} novembre ;
 - un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} janvier 2020.
- Décide de supprimer du tableau des effectifs les postes jusqu'alors ouverts.
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente décision.

6°) ASSAINISSEMENT - GEMAPI

▪ MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS (SET)

Dominique Charlot indique que le syndicat des eaux du Tonnerrois soumet à l'approbation du conseil communautaire une révision de ses statuts portant sur les dispositions suivantes :

- retrait des eaux pluviales de la compétence « assainissement collectif » ;
- ajout de la compétence optionnelle « assainissement non collectif » au 1^{er} janvier 2020 ;
- modification du nombre de délégués du conseil syndical et instauration de 5 titulaires pour les collectivités de plus de 10 000 habitants.

Cette modification de statuts ne concerne la 3CVT que pour les communes de Béru, Chichée et Fleys.

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser le projet de révision des statuts du syndicat d'eau du Tonnerrois.

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, ce projet.

▪ MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE AU SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS

Dominique Charlot précise que la 3CVT propose de mettre à disposition du SET l'agent technique qui intervenait déjà pour le compte de la commune de Fleys sur l'entretien de la lagune et plus précisément dans les conditions suivantes :

- passage hebdomadaire, estimé à 30 mn, pour contrôler le bon état de la lagune ;
- entretien des espaces verts, estimé à 9 heures par an, à l'aide d'un tracteur tondeuse ou tracteur broyeur ou débroussailluse.

La rémunération afférente à cette mise à disposition sera remboursée par le syndicat qui a déjà délibéré favorablement.

La mise à disposition est proposée pour une durée d'un an, renouvelable pour une même durée une fois.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire d'autoriser la présente mise à disposition.

Jean Michaut souhaite savoir quel agent est concerné.

Le Président précise qu'il s'agit de celui qui intervient déjà pour la commune. Il précise que l'agent a donné son accord et la commune aussi.

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, la mise à disposition d'un agent communautaire au syndicat des eaux du tonnerrois.

▪ GEMAPI : ELABORATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT – SYNDICAT MIXTE YONNE BEUVRON

Dominique Charlot indique qu'afin de procéder à l'élaboration du contrat de territoire eau et climat, le syndicat mixte Yonne Beuvron projette le recrutement d'un chargé de mission. Après subvention du poste par l'AESN, le reste à charge est estimé à 2 500 € par EPCI.

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser la prise en charge financière du poste par la 3CVT, ce qui se traduira par une augmentation de la cotisation annuelle versée au Syndicat Mixte Yonne Beuvron financée par la taxe GEMAPI.

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, cette prise en charge financière.

7*) GESTION DES DECHETS

• RENOUVELLEMENT CONVENTION ECO-MOBILIER DECHETTERIE

Jean Michaut indique qu'Eco-mobilier est un éco-organisme, créé à l'initiative des fabricants et distributeurs de mobilier, pour répondre collectivement à la réglementation relative à la gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

Le contrat a pour objet de régir les relations entre Eco-mobilier et la 3CVT. Plus précisément, Eco-mobilier s'engage à :

- équiper les déchetteries pouvant être équipées pour la collecte séparée en mettant gratuitement à disposition de la collectivité volontaire les contenants pour la collecte séparée,
- organiser l'enlèvement et le traitement des DEA collectés séparément,
- liquider et verser les soutiens financiers,
- accompagner et soutenir financièrement les opérations de communication de la collectivité,
- fournir à la collectivité les données statistiques de collecte et de valorisation.

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention Eco-mobilier pour la période 2019 – 2023.

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

• PASSAGE EN PORTE A PORTE : POINT SUR LES FICHIERS ABONNES

Jean Michaut indique que, suite aux différentes réunions du conseil et de la commission gestion des déchets, un point d'étape sur les besoins en bacs est porté à la connaissance des conseillers communautaires :

	Données existantes via Assainissement	Mail général	Réception du fichier eau	Fichiers traités	Fichiers vérifiés avec élus et secrétaire	240 l	660l
Aigremont		19-juin	relancé le 16 sept				
Bazarnes	X			12-sept	19-sept	238	
Beine		19-juin	17-sept			273	
Béru		19-juin					
Bessy-sur-Cure	?		12-sept				
Carisey		19-juin	03-juil	30-juil		170	5
Chablis		19-juin	10-juil	02-août		1495	
Chemilly-sur-Serein		19-juin	02-juil	31-juil	Vu secrétaire 16 sept	90	3
Chichée		19-juin		08-août		200	
Courgis	X	19-juin	17-sept				
Deux Rivières	X (qu'en PDF)						
Fleys		19-juin	20-juin	05-août	20-juin	102	1
Fontenay-près-Chablis		19-juin	27-juin	30-juil	03-juil	81	
La Chapelle-Vaupelteigne		19-juin	02-juil	30-juil		34	1
Lichères-près-Aigremont		19-juin	relancé le 16 sept				
Lignorelles		19-juin	02-juil	31-juil		137	
Ligny-le-Châtel		19-juin	20-juin	01-août			
Lucy-sur-Cure	X			01-août		175	
Mailly-la-Ville	X			01-août	13-sept	316	2
Mailly-le-Château	X			01-août		403	
Maligny		19-juin	02-juil	02-août		472	
Méré		19-juin	27-juin				
Nitry		19-juin	31/9			168	
Poilly-sur-Serein		19-juin		01-août	16-sept	174	6
Pontigny		19-juin	02-juil	02-août		377	8
Pré Gilbert	X			14-août		125	
Préhy	X		Relance Veolia 12 sept			62	
Rouvray		19-juin	27-juin	05-août		185	
Saint-Cyr-les-Colons		19-juin	Relance Veolia 12 sept				
Sainte-Pallaye	X			01-août		69	
Sery	X					66	
Trucy-sur-Yonne	X			01-août		125	
Varennes		19-juin	27-juin			188	
Venouse		19-juin	27-juin			162	
Vermenton	X		28-juin		25-sept	590	
Villy		19-juin	02-juil	01-août		61	
36	13	24	24	21	7	6538	26

8*) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Jean Michaut souhaite des informations sur l'extension de la zone d'activités de Maligny. Gérard Arnouts indique qu'un rendez-vous est fixé la semaine prochaine avec les propriétaires suite à la dénonciation des baux. Le terrain sera libre en septembre 2020.

La séance est levée à 20h26.